



DOSSIER DE PRESSE

LES DEUXIEMES ASSISES MOST

LE RENDEZ VOUS ANNUEL DES
MEDECINS A ORIENTATION SPECIFIQUE THERAPEUTIQUE

« *Le libre choix thérapeutique* »

INVITATION A LA CONFERENCE DE PRESSE

Vendredi 5 mars 2010 à 9H30

**Hôtel Concorde Montparnasse
40, rue du Commandant Mouchotte
75014 PARIS**



AVEC LA PARTICIPATION DE

Dr Meyer SABBAH,
Président de POLE MOST
Vice Président de l'URML PACA
Président d'UNION COLLEGIALE

Dr Danielle COLONGEON
Présidente de la Commission MEP de l'URML PACA
Secrétaire Générale de FAMOST

Mme Isabelle ROSSI
Présidente de l'APMH
Trésorière de POLE MOST

Dr Alain COLONGEON
Vice Président de FAMOST
Secrétaire Général de POLE MOST

Dr Daniel SCIMECA
Président du SMH

Mr Didier GASTAUD
Trésorier de l'AURMA

Mr Michel PRADELLE
Membre du CA de l'APMA

Mme Christine CIEUR
Membre du CA de PHYTO 2000

CONTACT PRESSE

Laurent FUSTIER
INDIPROD
09 51 13 50 22/ 06 63 03 99 65
laurentfustier@indiprod.com

SOMMAIRE

1. COMMUNIQUE

2. QUI SOMMES- NOUS ?

3. POLE MOST ET SES COMPOSANTES

4. QUATRE DEFIS POUR LES MOST :

- LA FEDERATION DES MOST
- LA PLACE DES MOST DANS LE SYSTEME DE SANTE FRANÇAIS
- LA LIBERTE DE CHOIX THERAPEUTIQUE
- L'ACCES AUX SOINS MOST POUR TOUS



COMMUNIQUE

POLE MOST VOUS INVITE A PARTICIPER A SES 2èmes ASSISES LE SAMEDI 10 AVRIL 2010 A PARIS A LA PITIE SALPETRIERE

Paris, le 5 mars 2010 - Le mouvement MOST est né à l'initiative d'un groupe d'élus de l'URML PACA qui a créé l'unique commission MEP existant à ce jour. Ce mouvement a vite pris une ampleur nationale, ayant trouvé une caisse de résonance sur tout le territoire français.

Un mouvement citoyen :

Plus de 67% des français se soignent de façon exclusive ou occasionnelle par nos spécificités thérapeutiques, et pouvoirs publics et caisses de sécurité sociale feignent de l'ignorer. Les six associations de patients, membres fondateurs de POLE MOST, sont nos meilleurs ambassadeurs pour porter nos solutions à la démographie médicale MOST et à l'accès à des soins MOST de qualité.

Quel est notre bilan à ce jour ?

En moins d'un an, nous avons réussi à réunir la quasi-totalité des acteurs de santé MOST en fédérant 31 structures dans POLE MOST, nous avons construit les Assises MOST avec une 1^{ère} réalisation le 13 juin 2009 regroupant plus de 300 personnes, nous avons créé un label de qualité MOST, nous avons régulièrement diffusé des informations scientifiques honnêtes et indépendantes sur la grippe A (H1N1)v, nous avons participé à la rédaction d'un contrat de complémentaire de santé, ...

Quels sont nos projets pour 2010 ?

La montée en puissance du label qualité MOST, la création du PRIM (PRix Initiative Most) récompensant par 3 prix de 1000 € un projet - une idée - un concept original innovant MOST, la sortie d'un contrat de complémentaire de santé dédié MUST (Mutuelle pour l'Utilisation des Spécificités Thérapeutiques), la tenue des 2èmes Assises MOST sur les lieux prestigieux de la Faculté de médecine La Pitié Salpêtrière – Université Pierre et Marie Curie Paris VI, la reconnaissance des lettres de noblesse de nos spécificités thérapeutiques, ...

Quels sont nos objectifs ?

Garantir la dimension humaniste de la médecine prenant en compte l'individu dans sa globalité, permettre aux médecins MOST de continuer à pratiquer leur art, permettre aux patients d'accéder à des soins MOST de qualité, devenir de par notre force de proposition l'interlocuteur des pouvoirs publics et des assureurs,...

ET DEFENDRE L'UN DES DROITS ESSENTIELS CONSTITUTIONNELS DES FRANÇAIS : LE LIBRE CHOIX THERAPEUTIQUE.

Dr Danielle COLONGEON
Présidente de la Commission MEP
de l'URML PACA
06 87 77 44 53

Dr Meyer SABBAH
Président de POLE MOST
Vice Président de l'URML PACA
06 12 55 29 63

Contact Presse : Laurent FUSTIER - INDIPROD 09 51 13 50 22 / 06 63 03 99 65

QUI SOMMES-NOUS ?

Au départ, un constat : la demande grandissante et légitime des citoyens français à utiliser des thérapeutiques alternatives face aux remaniements du système de santé français qui tend à les marginaliser ou même à les exclure.

Fort de ce constat, la commission Médecins à Exercice Particulier de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de la région PACA a initié la constitution de ce rassemblement à la fin de l'année 2008.

Lors d'un colloque à Marseille, le 15 novembre 2008, se sont réunis dans ce but les syndicats, les sociétés savantes et les écoles des différentes spécificités thérapeutiques, ainsi que des associations de patients et des complémentaires de santé autour d'un thème national : « la place des MEP dans le système de santé ». Sous le vocable MEP, créé par les caisses dans les années 70, se trouvaient regroupés 53 exercices médicaux aussi différents que l'homéopathie, la médecine légale, l'angiologie et la médecine aéronautique. Très vite, la nécessité d'individualiser un groupe cohérent apparut comme une évidence ; les MOST (Médecins à Orientation Spécifique Thérapeutique) étaient nés : des médecins qui utilisent, après une démarche diagnostique identique à tous les généralistes, une spécificité thérapeutique, seule ou en association avec les thérapeutiques allopathiques.

La deuxième évidence, c'était la nécessité d'unir nos forces et de se fédérer pour avoir une chance de se faire entendre ; deux jumeaux voyaient alors le jour : FAMOST qui rassemble syndicats, écoles et sociétés savantes des différentes spécificités, et POLE MOST qui regroupe la FAMOST, des associations de patients, et des complémentaires de santé intéressées par la prise en compte de soins MOST.

Le but de PÔLE MOST est d'unir les forces et les idées de tous dans divers domaines pour constituer une force de proposition, affirmer notre existence et faire reconnaître nos spécificités.

L'objectif initial a été très largement dépassé : trente et une structures constitutives et des nouvelles associations postulantes.

Les MOST pourront ainsi déterminer leur juste place dans le système de santé pour continuer à pratiquer une médecine de qualité et assurer le libre choix thérapeutique aux médecins et aux patients.

Les MOST continueront à défendre la dimension humaniste de la médecine, prenant en compte l'individu dans sa globalité et dans son contexte.

POLE MOST a été créé en 2009 sous la forme d'une association Loi 1901 avec pour buts :

- La fédération des membres constituant l'Association FAMOST (Fédération Associative des Médecins à Orientation Spécifique Thérapeutique), d'associations de patients et de complémentaires de santé,
- La création d'un pôle MOST dans le système de santé français,
- L'objectif de devenir à ce titre un interlocuteur des pouvoirs publics, des assureurs, et des organismes sociaux,
- La défense et la promotion des médecines à spécificité thérapeutique,
- La création d'un label de qualité MOST pour la communication grand public,
- Et plus généralement, toute action contribuant à l'amélioration et à la défense des activités relatives à la santé concernant les MOST.

Le siège social a été fixé à Grasse au 2 Avenue Thiers.

PÔLE MOST est composé de personnes morales : associations de patients, complémentaires de santé, syndicats, sociétés savantes et instituts et associations de formation.

PÔLE MOST est constitué de 3 collèges : un collège d'offreurs de soins (professionnels de santé), un collège de consommateurs de soins (associations de patients) et un collège d'acheteurs de soins (mutuelles et assureurs).

ORGANIGRAMME

Président

Vice Président

Secrétaire Général

Secrétaire Général Adjoint

Trésorier

Trésorier Adjoint

Dr SABBAH Meyer

Dr ARNAL Bérengère

Dr COLONGEON Alain

Dr DUCREUX Philippe

Mme ROSSI Isabelle

Dr PETIT Patrice

POLE MOST ET SES COMPOSANTES

- **Associations de patients :**

- APMH (Association Promotion de la Médecine Homéopathique)
- AURMA (Association pour l'Utilisation Raisonnée des Médecines Alternatives)
- APMA (Association de Patients de la Médecine Anthroposophique)
- AU SEIN DES FEMMES
- AKF (Association Kousmine France)
- APAM (Association Pour l'Alternative en Médecine)
- PHYTO 2000

- **Complémentaires de santé :**

- MTRL « Une mutuelle pour tous » (Mutuelle des Travailleurs de la Région Lyonnaise)
- AGPS (April Groupe Prévoyance Santé)

- **Syndicats :**

- SMILE (Syndicat des médecins Indépendants Libéraux Européens)
- SMH (Syndicat de la Médecine Homéopathique)

- **Sociétés savantes :**

- FORGEMI (Fédération Organisationnelle pour la Recherche Généraliste et l'Enseignement en Médecine Indépendante)
- SFM (Société Française de Mésothérapie)
- SFEM (Société Française d'Endobiogénie et de Médecine)
- GRAIN (Groupe de Recherche et d'Application en Immunologie et Nutrition)
- CERM PROVENCE EST (Centre d'Etude et de Recherche en Mésothérapie Provence Est)
- CERM Midi Pyrénées (Centre d'Etude et de Recherche en Mésothérapie Midi Pyrénées)
- AREMA (Association pour la Recherche et l'Enseignement en Médecine Anthroposophique)

- **Instituts et associations de formation :**

- AMIFORM (Association Médicale Indépendante de FORMation)
- FFSH (Fédération Française des Sociétés d'Homéopathie)
- SMB (Société Médicale de Biothérapie)
- IHS (Institut Homéopathique Scientifique)
- Ecole Hahnemannienne de Fréjus Saint Raphaël
- SMB Nice (Société Médicale de Biothérapie Nice)
- AMIFORM PACA (Association Médicale Indépendante de FORMation de la région PACA)
- FORMALLIANCE

- **Diverses autres structures :**

- SOLIDARITE HOMEOPATHIE
- AMIPARGNE
- CODEMI (Collectif de DEFense des Médecins Indépendants)
- ECPM (European Council of doctors for Plurality in Medecine)
- SOTP (Société des Officinaux Sous Traitants en Préparation)

QUATRE DEFIS POUR LES MOST

1. LA FEDERATION DES MOST

Quelles sont tout d'abord les spécificités thérapeutiques pouvant être considérées comme MOST ?

L'homéopathie, la mésothérapie, l'acupuncture, la phytothérapie et l'aromathérapie, l'ostéopathie, la nutrithérapie, l'auriculothérapie, l'oligothérapie, l'hypnose, ... la liste n'est pas close, mais les autres disciplines devront convaincre les membres du conseil scientifique et du groupe label qualité.

D'où est parti ce mouvement ?

D'un groupe d'élus à l'URML de la région PACA, exerçant ces spécificités thérapeutiques et qui a été à l'initiative de la création de la seule commission MEP existant à ce jour.

Ce mouvement est maintenant national, ayant vite trouvé une caisse de résonance sur tout le territoire français, et même européen.

Quel est notre bilan à ce jour ?

En l'espace d'un an, nous avons réussi à réunir la quasi-totalité des acteurs de santé MOST lors d'un colloque à Marseille, puis nous avons fédéré 31 associations dans POLE MOST représentant plus de 30 000 adhérents.

Le pari de rassembler une quinzaine de structures est plus que dépassé, d'autant plus qu'une dizaine de postulants tapent à la porte.

Mais il reste encore quelques septiques que nous saurons convaincre par nos réalisations plutôt que par nos discours.

Quelle est l'originalité de POLE MOST ?

De part la cohérence de ses membres ce regroupement a du sens.

Pour parvenir à ses objectifs, POLE MOST s'est structuré en 3 collèges :

- Un collège d'offreurs de soins composé de professionnels de santé
- Un collège de consommateurs de soins composé des associations de patients
- Un collège d'acheteurs de soins composé des mutuelles et des assureurs

2. LA PLACE DES MOST DANS LE SYSTEME DE SANTE FRANÇAIS

Qui sont les MOST ?

Avant tout des docteurs en médecine diplômés par les facultés de médecine françaises, le plus souvent des médecins généralistes assumant 1er et 2ème recours dans le sens étymologique du terme.

Les MOST pratiquent un interrogatoire et un examen clinique comme tout médecin, établissent un diagnostic, parfois avec l'aide d'examen paracliniques classiques, et si l'indication est justifiée traitent leurs patients (et non pas les maladies) avec leurs spécificités thérapeutiques.

Quelle pratique défendent-ils ?

POLE MOST tient à marquer son profond attachement à la pratique de la médecine générale et spécialisée libérale intégrant la pratique MOST.

La médecine générale libérale, espèce en voie de disparition, pas encore espèce protégée, ne peut se permettre de s'amputer d'une partie de ses praticiens, près de 10 000 à ce jour, qui doivent faire partie intégrante de l'offre de soins.

Quels sont leurs problèmes ?

Les MOST subissent les mêmes problèmes que tous les médecins libéraux, auxquels se rajoutent ceux de leurs spécificités.

La démographie médicale MOST est catastrophique depuis la fermeture du secteur 2, l'entreprise médicale n'étant plus viable de par la durée des consultations.

Les associations de patients sont de plus en difficulté pour répondre aux demandes de leurs adhérents cherchant homéopathe ou acupuncteur dans certains territoires de santé.

3. LA LIBERTE DE CHOIX THERAPEUTIQUE

Quelle légitimité ?

La liberté de choix thérapeutique est un droit constitutionnel essentiel qu'il va falloir faire respecter à nos politiques ; il se conçoit pour le patient comme pour le médecin.

C'est un véritable mouvement citoyen : plus de 67 % des français se soignent de façon exclusive ou occasionnelle par ces spécificités thérapeutiques, et pouvoirs publics et caisses de sécurité sociale feignent de l'ignorer ; d'ailleurs 6 associations de patients sont membres fondateurs de POLE MOST.

Quelle revendication ?

A cotisation égale, remboursement égal.

A nous, POLE MOST, de proposer un guide de bonnes pratiques intégrant les données actuelles de la science permettant une optimisation des dépenses de santé.

Par quel moyen y parvenir ?

La politisation d'un problème de santé publique, la vaccination contre la grippe A H1N1v, a avantageusement permis de porter le débat sur le libre choix thérapeutique.

Ce libre choix, qui s'est pleinement exprimé à cette occasion, ne pourra plus jamais être remis en question sous peine de sanction politique.

4. L'ACCES AUX SOINS MOST POUR TOUS

Qu'est ce qui l'en empêche ?

Il faut tout d'abord former des médecins MOST et ensuite trouver les moyens de financer ces soins MOST.

Le libre accès aux soins MOST pour tous dépend donc de deux problématiques : la démographie médicale et le remboursement des prescriptions.

Comment favoriser la démographie médicale MOST ?

La démographie médicale dépend de la survie de l'entreprise médicale : il faut ouvrir le chantier de la consultation longue et du tarif horaire.

Les complémentaires de santé avec qui nous travaillons sont sur le point de proposer une solution pour les Assises dans un contrat de santé dédié.

Et pour le remboursement des prescriptions ?

Le remboursement des prescriptions concerne les acheteurs de soins.

Des contacts poussés ont été pris avec les complémentaires de santé et nous sommes à la veille de le proposer pour les Assises dans ce contrat de santé dédié.

Mais les caisses de Sécurité Sociale devraient assurer leur mission car les patients MOST cotisent autant que les autres citoyens : à cotisation égale, remboursement égal.